

PAR COURRIEL

Québec, le 6 novembre 2017

Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. 0101-306

Monsieur,

La présente correspondance fait suite à votre demande d'accès reçue le 19 octobre 2017, par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) :

« • Le montant total dépensé pour des billets d'avion par l'institution pour l'année financière 2016-2017, ainsi que le nombre de ces billets.

• De ce montant total, merci d'indiquer le montant total dépensé auprès de la compagnie Air Inuit, ainsi que le nombre de billets achetés à cette même compagnie. »

Soulignons que la Sépaq, dans le cadre de ses opérations sur l'île d'Anticosti, requiert les services de transporteurs aériens pour le déplacement de ses clients et de ses employés et elle procède à des appels d'offres publics pour la majorité de ses besoins. Il est aussi possible, pour des besoins sporadiques, qu'elle contracte de gré à gré. Ainsi, pour la période visée par votre demande, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, la Sépaq avait accordé des contrats, à la suite d'appels d'offres publics, à Chrono Aviation inc., Air Inuit ltée de même qu'à Strait Air (2000) ltée. Précisons par ailleurs, qu'en ce qui concerne les frais pour le transport de ses clients, ceux-ci leur sont refacturés à même leur frais de séjour.

Vous trouverez en pièce jointe un tableau en réponse à vos questions.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente

décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale,

« Original signé »

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Document
Avis de recours